VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 14/06/24

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juin 2024

En l'absence de Madame AUBRY, Maire
sous la Présidence de Monsieur DESLANDES, le Premier Adjoint délégué

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Monsieur Olivier CAREMELLE, Monsieur Franck GHERBI, Monsieur Arnaud DESLANDES, Madame Charlotte BRUN, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Marie-Pierre BRESSON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Anissa BADERI, Monsieur Sébastien DUHEM, Madame Sylviane DELACROIX, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Jean-Claude MENAULT, Madame Alexandra LECHNER, Madame Johanne GOMIS, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Anne GOFFARD, Monsieur Valentin MARTIN, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Jérôme PIANEZZA, Madame Marion GAUTIER, Monsieur Julien PILETTE, Madame Karine TROTTEIN, Madame Sarah SABE, Monsieur Eddie JACQUEMART, Madame Camille STIEVENARD, Madame Justine RATELADE, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS, Madame Christelle LIBERT, Madame Beverley JOLIET, Monsieur Hakim AGOUNI, Madame Delphine BLAS, Monsieur Florent DIXNEUF, Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Stéphane BALY, Madame Stéphanie BOCQUET, Monsieur Maroin AL DANDACHI, Madame Faustine BALMELLE, Monsieur Xavier BONNET, Madame Julie NICOLAS, Madame Mélissa CAMARA, Monsieur Frédéric LOUCHART, Madame Nathalie SEDOU, Monsieur Maël GUIZIOU, Monsieur Jérémie CRÉPEL, Madame Violette SPILLEBOUT, Monsieur Ali DOUFFI, Madame Ingrid BRULANT FORTIN, Monsieur Emmanuel CHATELAIN, Monsieur Bernard CHARLES.

Pouvoirs : Madame Martine AUBRY a donné pouvoir à Madame Audrey LINKENHELD, Madame Estelle RODES a donné pouvoir à Madame Johanne GOMIS, Monsieur Franck HANOH a donné pouvoir à Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Arnaud TAISNE a donné pouvoir à Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Marielle RENGOT a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DESLANDES, Madame Claire MOUNIER-VEHIER a donné pouvoir à Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Madame Joe DABIT a donné pouvoir à Madame Faustine BALMELLE, Madame Vanessa DUHAMEL a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CHATELAIN.

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 juin 2024**
Délibération n° **24/406**

OBJET

Bien-être animal - Délibération-cadre - Orientations et plan d'action "Bien-être animal" 2024-2027.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'histoire de la reconnaissance des animaux comme êtres vivants sensibles s'inscrit dans le temps long. Près de cent quatre-vingts ans de luttes éthiques et politiques, de dispositions législatives, d'engagements forts de citoyens humanistes et d'adhérents d'associations locales ou nationales ancrent l'évolution de notre rapport aux animaux dans la société française.

D'une part, protéger la faune dans un contexte de changement climatique lié à l'extinction massive des espèces animales répond à un devoir et une nécessité. D'autre part, une plus grande responsabilité nous incombe, face à l'évolution sociétale et l'accompagnement des citoyens dans des rapports plus équilibrés avec les animaux.

La loi de 1976 sur la protection des espaces naturels et des paysages comporte des articles pour la préservation des espèces animales, le maintien des équilibres biologiques et des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent. En soi, elle exprime pour la première fois la nécessité de bon traitement des animaux en adéquation avec leur environnement. La même année, le Code rural considère l'animal comme un « être vivant doué de sensibilité ». Le 16 février 2015, le Code civil (nouvel article 515-14) s'aligne sur le Code rural et reconnaît l'animal dans son individualité et son intégrité. La loi du 30 novembre 2021 renforce quelque peu ces avancées, en visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les humains.

L'attention spécifique portée par ces lois aux espèces reconnues comme animaux de compagnie dessert toutefois la reconnaissance de l'animal sauvage vivant en liberté, en tant qu'être doué de sensibilité. Les principes de préservation de la biodiversité et des espèces imposent d'apporter une réponse adaptée à toutes les espèces pour les protéger de manière égale en fonction de leurs besoins et de leur répartition sur le territoire.

La Ville de Lille souhaite donc intégrer les principes du bien-être animal dans l'ensemble de ses objectifs, inventer de nouvelles pratiques visant à favoriser une cohabitation équilibrée entre tous les animaux et les humains, penser le territoire comme une véritable terre de relations.

Ce cadre repose sur trois postulats :

1) Tous les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité.
2) Leur présence contribue à l'équilibre de nos sociétés humaines.
3) La corrélation entre maltraitance animale et violence envers les êtres humains est établie, donc elles doivent pouvoir être l'une comme l'autre détectées et résolues.

La présente délibération a pour objet de poser le cadre de référence de l'action municipale en faveur de la condition animale pour les années à venir. Ce cadre est organisé autour de cinq axes, présentés ci-après et détaillés en annexe.

La Ville de Lille entend à la fois mener des actions sur les champs de la protection, de la remédiation, de l'information et de la responsabilisation, tout en mobilisant ses partenaires et en les accompagnant dans leurs actions qui rejoignent les objectifs de la Ville en faveur du bien-être animal.

1. Protéger les animaux et les intégrer dans nos modes de vie

De nombreux animaux se côtoient dans les espaces publics ou naturels de la Ville. Qu'ils soient de compagnie, sauvages ou liminaires, tous vivent en interaction au sein d'un même territoire. Il s'agit d'adapter le territoire à leur présence et à leurs besoins spécifiques, par la combinaison d'actions :

- Déploiement de caniparcs et d'aires d'ébats, dans tous les quartiers ;

- Programmation de campagnes de stérilisation, d'identification et de vaccination, et de dispositifs d'alerte permettant de porter secours aux chats errants ;

- Aménagements de protection pour la petite faune sauvage, par exemple : installations de gîtes, de nichoirs, d'écuroducs, d'abris spécifiques, de remontées à faune et labellisation de plusieurs sites en « refuges LPO » ;

- Mise en valeur des trames noires, vertes et bleues établies favorisant le déplacement sûr de la faune par la création de continuités écologiques, par exemple : accroissement de roselières, assurant des lieux de nidification protégés, de nouvelles frayères ou de zones refuges ;

- Organisation de visites naturalistes avec les écologues municipaux ou ses partenaires, et sensibilisation sur des problématiques ciblées, par exemple la prévention de collisions d'oiseaux sur les immeubles de grande hauteur qui a fait l'objet de préconisations dans le cadre du Pacte Lille Carbone ;

- Adaptation des pratiques d'entretien des espaces verts aux cycles biologiques des animaux (période de nidification, de migration) et aux rythmes de vie des espèces diurnes et nocturnes ;

- Expérimentation de méthodes alternatives pour la régulation des animaux liminaires, par exemple en travaillant aux conditions d'installations de faucons pèlerins et de chouettes dans l'espace aérien lillois.

2. Instaurer une relation apaisée entre animaux et humains

La Ville de Lille lutte contre les pratiques de maltraitance animale sous toutes leurs formes.

Cette réflexion intègre le développement d'une alimentation respectueuse de la santé humaine, animale et environnementale :

- en allant vers une alimentation durable, végétale et éthique par l'instauration de deux journées végétariennes par semaine dans les cantines scolaires et la restauration collective de la ville (restaurant municipal, EHPAD, résidences pour personnes âgées) pour favoriser une alimentation moins carnée ;
- en intégrant le bien-être animal dans les critères d'attribution de la commande publique de restauration scolaire, en s'appuyant sur des labels éthiques concernant, par exemple, les conditions d'élevage.

Prenant en considération le fait que le contact d'un animal est un élément favorisant le bien-être humain, la Ville de Lille souhaite :

- permettre à des personnes sans abri ou à des personnes âgées propriétaires d'animaux domestiques d'entrer dans des dispositifs d'accueil ou de soins, des hôpitaux, par la recherche d'alternatives dans les modes de garde temporaire des animaux et/ou par l'autorisation de centres d'hébergement à accueillir la personne et son animal ;
- accompagner la mise en œuvre du décret d'application autorisant les personnes âgées à entrer en EHPAD ou en résidence pour personnes âgées avec leur animal de compagnie grâce à la formation d'un personnel dédié ;
- continuer à aider les personnes les plus démunies à prodiguer les soins vétérinaires de leur animal de compagnie, par la prise en charge proportionnée des frais médicaux ;
- proposer des formations aux premiers secours canins-félins pour une prise en charge rapide des situations de détresse des animaux de compagnie ;
- ouvrir une réflexion sur l'accompagnement de la problématique du deuil animalier.

Enfin, la Ville de Lille, soucieuse de pouvoir apporter une réponse aux situations de maltraitance animale, met en place des procédures, outils et dispositifs pour pouvoir mettre en sécurité le plus vite possible les animaux négligés et maltraités.

3. Prendre soin de tous

Agir pour la santé des animaux, c'est aussi agir pour une société plus humaine.

La Ville de Lille aide les Lillois les plus précaires à soigner leurs animaux de compagnie, notamment par :

- une aide à l'accès à des soins vétérinaires, inscrite dans le Plan lillois de Lutte contre les Exclusions,
- la collecte et la distribution, ponctuelles, d'aliments pour les animaux.

Ces actions vont de pair avec la lutte contre les abandons estivaux et la promotion de la stérilisation, qui permet d'enrayer les problématiques liées aux chats errants.

Le Bien-être animal est un des fondements du zoo, qui accueille plusieurs espèces menacées et en voie de disparition dans leur milieu naturel, s'inscrivant dans un programme de conservation européen. A noter que le zoo accueille également des sujets issus de sauvetages ou de saisies douanières : il joue ainsi un rôle en termes de soin et d'orientation des animaux vers des structures d'accueil adaptées.

La Ville de Lille y propose des journées dédiées à la conservation des espèces menacées. Elles contribuent à une meilleure connaissance et à une responsabilisation des visiteurs vis-à-vis de la faune sauvage intercontinentale.

L'attention à la petite faune sauvage en ville, venant du grand public ou des associations, s'est par ailleurs considérablement développée.

L'enjeu est aujourd'hui de mieux coordonner les prises en charge d'urgence pour la petite faune sauvage, via la constitution d'un réseau de professionnels capacitaires, d'autant que les centres de soins et de sauvegarde les plus proches sont très éloignés de Lille. Au-delà des réponses apportées au quotidien, avec le concours d'habitants et d'associations, un travail et une collaboration de la Ville avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et les services de l'Etat (DREAL, DDPP) est aujourd'hui engagé à ce sujet.

4. Sensibiliser à l'éthique animale

La sensibilisation des habitants au bien-être animal, mais aussi à la connaissance des bons relais et leviers pour agir face aux différentes situations (fonctionnement de la fourrière animale, souhait d'adoption, animaux trouvés sur la voie publique, éducation de l'animal, gestes à adopter face à un animal, etc.) est une dimension essentielle dans laquelle la Ville de Lille est engagée.

Pour cela, plusieurs actions sont développées :

- page d'information dédiée au bien-être animal sur le site internet de la Ville de Lille, depuis 2020,
- adresse bienetreanimal@mairie-lille.fr dédiée aux signalements d'habitants,
- guide de l'animal en ville, à disposition du grand public,
- journée « Tous ensemble pour le Bien-Etre animal ! », qui réunit tous les ans depuis 2021 les associations de protection animale, valorise leurs actions et sensibilise le grand public à l'éthique animale,
- campagnes de sensibilisation ciblées : ramassage des déjections canines, bonnes pratiques pour diminuer les sites de ponte de moustiques, protection de la petite faune sauvage dans les pratiques de loisir sur l'eau, pêche, etc.

Les travaux du Conseil municipal d'enfants et du Conseil municipal des jeunes, comme les actions des services de Nature en ville et des médiathèques, alimentent ces actions de sensibilisation.

De même, la Ville de Lille s'inscrit dans des démarches de candidatures à des labels reconnus pour la protection de la nature et les exigences du bien-être animal. La Ville de Lille a été honorée par les classements annuels du magazine 30 Millions d'Amis et de L 214.

5. Enrichir l'offre de bien-être animal à tous les champs culturels

Le bien-être animal est constitutif de notre équilibre humain. Il est donc naturel qu'il soit au cœur des réponses sociétales en matière de culture, de patrimoine, d'événementiel et d'éducation. Accompagner les partenaires culturels, les associations et les prestataires dans la prise en compte du Bien-être animal dans leurs propositions d'événements et d'animations est un travail quotidien.

Plusieurs actions témoignent de la prise en compte de ces dimensions, par exemple :

- interdiction des animaux sauvages dans les cirques depuis 5 ans ;
- adaptation des cahiers des charges en matière d'événements culturels et festifs, pour prendre en compte le bien-être animal ;
- organisation de conférences et ateliers immersifs pour affiner le regard sur le monde animal ;
- intégration de la sensibilisation au bien-être animal dans le Plan éducatif global (activités péri-scolaires, centres de loisirs municipaux, fonds documentaires et expos dans les bibliothèques).

Un comité de pilotage et un comité technique sont réunis pour suivre la mise en œuvre des actions de cette « feuille de route » et de les faire évoluer afin de les adapter aux évolutions législatives et sociétales.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes et le Conseil Communal de Lomme, réunis le 19 juin 2024,

En accord avec la :

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Transition écologique, de l'Urbanisme, de la Nature, des Mobilités, de l'Habitat, des Espaces publics	10/06/24

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** la mise en œuvre des orientations et du plan d'action « Bien-être animal » 2024-2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Adoptée à l'unanimité

Publiée le 24/06/24

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Bien-être animal

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20240620-210493-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 21/06/24

Christelle LIBERT

Le secrétaire de séance,

Bien-être animal

ANNEXE A LA DELIBERATION-CADRE

Ce rapport annexe à la délibération-cadre sur le bien-être animal présente de façon plus détaillée, les orientations et le plan d'action, composés de 5 axes.

Il s'appuie sur le processus de structuration et de prise en compte de la condition animale dans la politique de la Ville de Lille, avec la création d'une délégation Bien-être animal et l'ouverture d'un poste de responsable de la coordination du projet Bien-être animal, au sein de l'organigramme municipal.

La stratégie lilloise pour le bien-être animal se situe à la croisée de nombreuses politiques publiques : gestion des espaces publics, santé, social, habitat, patrimoine, culture, éducation, restauration collective… Sa prise en compte se décline de façon transversale dans les délégations et services de la Ville de Lille.

1. Protéger les animaux et les intégrer dans nos modes de vie

De nombreux animaux se côtoient dans les espaces publics ou naturels de la Ville. Qu'ils soient de compagnie, sauvages ou liminaires, tous vivent en interaction au sein d'un même territoire. Il s'agit d'adapter le territoire à leur présence et à leurs besoins spécifiques, par la combinaisons d'actions :

- Le déploiement de caniparcs et les aménagements d'aires d'ébats se poursuivent dans les quartiers, afin d'intégrer pleinement le chien dans l'espace urbain. Ils offrent aux détenteurs de chiens des lieux où laisser le champ libre à l'expression du comportement naturel de leur animal et de favoriser le lien humain-canin par la complicité et le jeu. Des aménagements de terrains spacieux, avec sas d'entrée, jeux d'équilibre et de mobilités fines et un règlement intérieur adapté à ces structures sont mis en place depuis 2020. Ces lieux participent à la socialisation des animaux et à leur épanouissement, à établir une relation de confiance et une éducation bienveillante avec l'animal. Ils complètent l'offre de parcs où l'on peut promener son chien tenu en laisse dans l'objectif d'un partage du territoire apaisé entre humains, faune domestique et faune sauvage.

- Concernant les chats errants, il convient de veiller à leur bien-être par la programmation de campagnes de stérilisation, d'identification et de vaccination, et de dispositifs d'alerte permettant de leur porter secours (contribution au Syndicat intercommunal de gestion de la fourrière animalière, soutien financier aux associations de protection des chats libres, installations d'abris à chats entretenus dans les quartiers).

- En ce qui concerne les animaux issus de la petite faune sauvage, les aménagements de protection se font en corrélation avec la réalité du territoire et la répartition spatiale de la biodiversité faunistique. Lorsque cela est nécessaire pour une cohabitation douce,

les installations de gîtes, de nichoirs, d'écuroducs, d'abris spécifiques, de remontées à faune sont pensées et réalisées sur nos espaces publics, afin de créer un maillage territorial conséquent de protections.
En relation avec les stratégies Nature en ville, le Pacte Lille Bas carbone et la transition écologique, il s'agit de multiplier et diversifier les habitats, en tenant compte des échelles du territoire et des étagements. Les indicateurs de la biodiversité permettent à présent d'évaluer les actions de la ville au regard des critères du Bien-être animal. La protection des animaux améliore ainsi la qualité de vie en ville par la pérennisation d'aménités animalières pour les habitants.

- Les trames noires, vertes et bleues établies favorisent le déplacement sûr de la faune par la création de continuités écologiques. Des comités techniques autour de la pollution lumineuse et sonore procèdent du même esprit. L'accroissement de roselières assure des lieux de nidification protégés et de nouvelles frayères, qui eux-mêmes enrichissent la biodiversité de nos espaces naturels. Des zones refuges marquées par des ganivelles ou des grumes protègent également la petite faune sauvage. Elles préparent également les conditions pour son retour sur le territoire lillois.

La ville propose également des informations sur les espèces protégées ou à protéger, organise des visites naturalistes avec les écologues municipaux ou ses partenaires. Elle développe des actions ciblées sur des problématiques spécifiques en ville, comme les collisions d'oiseaux sur les immeubles de grande hauteur, de manière à signaler visuellement les obstacles à l'avifaune.
Les pratiques d'entretien des espaces verts se veulent respectueuses des cycles biologiques des animaux (période de nidification, de migration) comme des rythmes de vie des espèces diurnes et nocturnes. La maintenance des bâtiments modifie les dispositifs dissuasifs de piques au fur et à mesure de ses interventions sur les bâtiments municipaux, afin de préserver les oiseaux aussi bien que les matériaux de construction.
Les services incluent progressivement les enjeux de bien-être animal dans leur plan de gestion.

Enfin, concernant les animaux liminaires, la ville expérimente des méthodes alternatives : travailler aux conditions d'installation de faucons pèlerins et de chouettes dans l'espace aérien lillois, installer des pigeonniers à visée contraceptive dans une logique de salubrité publique. Pour les surconcentrations de rats, des solutions innovantes et olfactives par plantations spécifiques près des composteurs dans l'espace public ont déjà des effets, tout comme les campagnes pour informer et réglementer les dépôts alimentaires sauvages qui nuisent à la bonne santé des animaux.

2. <u>Instaurer une relation apaisée entre animaux et humains</u>

La Ville de Lille lutte contre les pratiques de maltraitance animale sous toutes leurs formes. Elle poursuit son développement du végétal et une alimentation respectueuse de la santé humaine, animale et environnementale :

- En allant vers une alimentation durable, végétale et éthique par l'instauration de deux journées végétariennes par semaine dans les cantines scolaires et la restauration collective de la ville (restaurant municipal, EHPAD, résidences pour personnes âgées) pour favoriser une alimentation moins carnée.

- En intégrant le bien-être animal dans les critères d'attribution de la commande publique de restauration scolaire, par la recherche de labels éthiques allant des conditions d'élevage et de durée de transport jusqu'aux méthodes d'étourdissement. Cette exigence sera étendue dans la même optique aux produits d'entretien et d'hygiène de la collectivité et à terme l'ensemble des marchés publics.

Prenant en considération le fait que le contact d'un animal est un élément favorisant le bien-être humain, la Ville de Lille souhaite se poser comme facilitatrice :

- En permettant à des personnes sans abri ou à des personnes âgées propriétaires d'animaux domestiques d'entrer dans des dispositifs d'accueil ou de soins, des hôpitaux, par la recherche d'alternatives dans les modes de garde temporaire des animaux et/ou par l'autorisation de centres d'hébergement à accueillir la personne et son animal ;
- En accompagnant la mise en œuvre du décret d'application autorisant les personnes âgées à entrer en EHPAD ou en résidence pour personnes âgées avec leur animal de compagnie grâce à la formation d'un personnel dédié ;
- En continuant d'aider les personnes les plus démunies à prodiguer les soins vétérinaires de leur animal de compagnie, par la prise en charge proportionnée des frais médicaux ;
- En proposant des formations aux premiers secours canins-félins pour une prise en charge rapide des situations de détresse des animaux de compagnie ;
- En ouvrant une réflexion sur la problématique du deuil animalier.

Enfin, la Ville de Lille, soucieuse de pouvoir apporter une réponse aux situations de maltraitance animale, met en place des procédures, outils et dispositifs pour pouvoir mettre en sécurité le plus vite possible les animaux négligés et maltraités. Cela se traduit par :

- la mise à disposition d'une fiche de signalement auprès des services accueillant du public ;
- une implication de la police municipale pour consolider les procédures existantes et la prise en charge de ces situations ;
- un programme de formation de cent agents municipaux, tous services confondus, aux problématiques du bien-être animal et à la réglementation en vigueur en matière de faune domestique et de faune sauvage ;
- une coopération étroite avec le service de la Procureure de la République près le Tribunal de Lille pour la lutte contre la maltraitance animale (signalements et réunions avec les organismes et associations partenaires).

3. Prendre soin de tous

Agir pour la santé des animaux, c'est aussi agir pour une société plus humaine. La Ville de Lille aide les Lillois les plus précaires à soigner leurs animaux de compagnie, notamment par l'identification, la stérilisation et la vaccination. En effet, les soins vétérinaires des animaux de compagnie représentent un coût important pour les foyers modestes, alors même qu'ils participent à l'équilibre des humains comme des animaux.

Pour ces raisons, il est primordial de s'appuyer sur un partenariat fort avec les acteurs locaux pour imaginer une réponse efficace et solidaire autour de cette problématique. Cette aide, inscrite dans le Plan lillois de Lutte contre les Exclusions, permet aussi de détecter les cas de syndrome de Noé, de participer à la bientraitance et au bien-être des animaux. Collecte et

distribution d'aliments ponctuelles peuvent renforcer le lien social et affectif de populations en grande précarité.
Ces actions vont de pair avec la lutte contre les abandons estivaux : lutte contre les abandons indignes sur les espaces publics des chats, chiens, nouveaux animaux de compagnie ; promotion de la stérilisation qui permet d'enrayer les problématiques liées aux chats errants.

Le Bien-être animal est un des fondements du zoo, qui accueille maintes espèces menacées, en voie de disparition, braconnées sur leur lieu d'origine pour leur viande ou les penchants dominateurs de commanditaires. L'intégration dans des programmes nationaux et européens ù de préservation d'espèces permet à la fois de leur assurer une descendance et des conditions de captivité étudiées. Les enrichissements olfactif, alimentaire, environnemental, social même avec l'instauration d'une mixité d'espèces dans un même enclos, favorisant les interactions sociales, sont recherchés quotidiennement. Le zoo accueille beaucoup de sujets issus de sauvetages ou de saisies douanières. Ceux-ci sont quelquefois porteurs de handicaps, qui ne pourraient survivre en milieu naturel, et qui sont soignés par des professionnels. Des journées dédiées à la conservation des espèces menacées en étroite collaboration avec des associations de protection animale contribuent à une meilleure connaissance et une responsabilisation des visiteurs vis-à-vis de la faune sauvage intercontinentale.
D'ailleurs, force est de constater que les services lillois comme les associations de protection animale départementale et régionale reçoivent de plus en plus de signalements de la part des habitants, dont l'attention vis-à-vis de notre propre petite faune s'est considérablement développée. Ces signalements se comptent par milliers par an et ne peuvent rester sans réponse. De plus en plus sensibilisée, la population reste néanmoins démunie face à des situations de détresse, et trop souvent peu à même de reconnaître la gravité effective ou non des difficultés des animaux. Il convient d'imaginer des formations de premiers secours, de détecter les ressources humaines au sein de la population et des associations, afin d'assurer des prises en charge d'urgence pour la petite faune sauvage, de constituer un réseau de professionnels capacitaires, d'autant que les centres de soins et de sauvegarde les plus proches sont très éloignés de Lille. Un travail et une collaboration de la Ville avec l'OFB, la DREAL et la DDPP s'avèrent porteurs d'avenir pour une réparation du Vivant à l'échelle de notre territoire.

4. Sensibiliser à l'éthique animale

Il est nécessaire de toujours plus informer sur :
- le fonctionnement de la fourrière animalière et le recueil des animaux,
- le rôle d'éducation bienveillante et de responsabilité des détenteurs, vis-à-vis de leurs compagnons animaux comme de toute la société,
- les associations qui proposent des animaux à l'adoption et accompagnent leur éducation,
- la prévention face aux achats compulsifs, sans préparation ni compréhension de la charge à vie des animaux,
- les prélèvements sur les lieux de vacances afin de laisser les animaux des pays méditerranéens dans leur environnement naturel,
- le rôle des jardiniers des parcelles familiales et partagées dans la protection animale, le repérage et le signalement de situations périlleuses,
- la mise en place de procédures à effectuer en cas d'animaux trouvés sur la voie publique ou en cas de signalements d'actes de braconnage, de maltraitances animales,
- l'accompagnement des usagers aux bons comportements visant à contenir la présence des animaux liminaires,

- la réalité des animaux les plus présents en ville : leurs besoins physiologiques, les gestes à adopter en leur présence,
- la nécessité de respecter les animaux dans les activités de loisirs pouvant impliquer la faune sauvage, l'obligation de pratiques de loisirs « No kill » (VTT, geocaching, pêche),
- les actions de sensibilisation à l'éthique animale organisées annuellement à Lille.

Pour cela, une page d'information dédiée au bien-être animal existe sur le site internet de la Ville de Lille depuis quatre ans maintenant, bienetreanimal@mairie-lille.fr l'adresse générique dédiée aux signalements d'habitants, ainsi qu'un Guide de l'animal en ville, à disposition du grand public.
Une journée « Tous ensemble pour le Bien-Etre animal ! » réunit tous les ans depuis 2021 les associations de protection animale, valorise leurs actions et sensibilise le grand public à l'éthique animale. Les travaux du Conseil municipal d'enfants et du Conseil municipal des jeunes, comme les actions des services de Nature en ville et des médiathèques, y sont également présentés par une coanimation de qualité.
La ville s'inscrit aussi dans des démarches de candidatures à des labels reconnus pour la protection de la nature et les exigences du bien-être animal : classements annuels à rayonnement national (30 Millions d'Amis, L 214), ainsi que des labellisations nouvelles comme Toutourisme ou les refuges LPO.

La Ville s'appuie sur des campagnes de communication ciblées pour :
- former et responsabiliser les propriétaires concernant le ramassage des déjections canines et les comportements agressifs. Les équipes de police municipale et de la propreté publique, les jardiniers et les chargés du cadre de vie des mairies de quartier, poursuivront les campagnes de sensibilisation, de formation, de verbalisation.
- informer la population sur les bonnes pratiques afin de diminuer le nombre de sites de ponte de moustiques tigres et lutter contre l'extension des frelons à pattes jaunes.
- changer le regard des habitants sur les Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, en sensibilisant le grand public sur leur rôle réel et bénéfique dans l'écosystème urbain. L'émission d'un vœu municipal protégeant les dits « ESOD » sur son territoire, considéré alors comme zone refuge, soutient cette démarche.
- expliquer la proximité des liminaires avec les humains avec lesquels ils entretiennent une dépendance relative : une offre abondante de déchets alimentaires laissés à leur disposition en pied d'immeubles crée les conditions de leur installation durable et la croissance exponentielle de leurs populations. Il faut donc s'attarder à changer les comportements humains avant tout.

5. Enrichir l'offre de bien-être animal à tous les champs culturels

Le bien-être animal est constitutif de notre équilibre humain. Il est donc naturel qu'il soit au cœur des réponses sociétales en matière de culture, de patrimoine, d'événementiel et d'éducation. Accompagner les partenaires culturels, les associations et les prestataires dans la prise en compte du Bien-être animal dans leurs propositions d'événements et d'animations est un travail quotidien.
Cela s'est concrétisé, par exemple, par l'adaptation des cahier des charges en matière de feux d'artifice, pour tenir compte des périodes de nidification (printemps surtout) et aussi réduire l'impact en période estivale. Un travail commun sur le déroulement, la réduction notable des sons, passant de 180 à 116dB, et l'intensification progressive des impacts des dix premières minutes ont permis une meilleure sauvegarde d'animaux qui peuvent s'éloigner sans

désorientation majeure et mieux supporter le bruit. En parallèle, la recherche de spectacles alternatifs plus doux et poétiques se poursuit, avec les vidéos mappings, l'utilisation de drones.

Les utilisations d'animaux comme décors, sans conscientisation de l'effort demandé dans la durée ni dans les conditions proposées, prétextes à domination ou amusement, sont déconseillées aux demandeurs par une réponse motivée.
Les cirques sont invités à évoluer et changer leurs pratiques, par l'interdiction d'animaux sauvages dans leurs spectacles depuis cinq ans, et par une vigilance accrue des conditions de vie, de voyage, de mise en scène et d'exploitation contrainte d'animaux dits domestiques.

Plus encore, la prise en compte d'un public adulte, affermi dans ses certitudes et son fonctionnement, est nécessaire. Des temps de conférences et d'ateliers immersifs peuvent nuancer le regard, affiner et enrichir l'analyse et la considération vis-à-vis du monde animal.

La Ville de Lille porte la volonté d'intégrer au Plan éducatif global le respect de tous les animaux, via des actions de sensibilisation et de formation au bien-être animal.
Dans le cadre de ses activités périscolaires, au sein des centres de loisirs municipaux ou associatifs, la ville de Lille propose d'ores et déjà des outils pédagogiques aux animateurs et la constitution d'un fonds documentaire de qualité, enrichi annuellement au sein des médiathèques municipales en totale coordination avec les délégations concernées.
Par ailleurs, en termes d'éducation, une meilleure connaissance du chien et du risque de morsure sont ponctuellement proposés en prévention aux quartiers demandeurs, par des ateliers spécialisés de formateurs PECCRAM.

Un comité de pilotage et un comité technique seront réunis pour suivre la mise en œuvre des actions de ce plan et de les faire évoluer afin de les adapter aux évolutions législatives et sociétales.